

République Française
MAIRIE DE GERMOND-ROUVRE 79220
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 AVRIL 2017

Conseillers municipaux en fonction : 15

Conseillers municipaux présents : 11

Isabelle AUBIAN, Alexandra CHABOT, Ludivine CHAUVINEAU, Émilie CLOCHARD, Gérard EPOULET, Olivier FOUILLET, Rémy GADREAU, Monique MATHIS, Claude MEUNIER, Stéphane PELLETIER, Daniel SORAIN.

Absents : Estelle AUTRET (pouvoir donné à Olivier FOUILLET), Tony CHOLLET, Alain GAUTHIER (pouvoir donné à Gérard EPOULET), Céline THROMAS (pouvoir donné à Claude MEUNIER).

Date de la convocation : 21/04/2017

Secrétaire de séance : Emilie CLOCHARD

1/ Approbation du compte rendu du 28 mars 2017

Le compte rendu du Conseil Municipal du 28 février 2017 est adopté à l'unanimité.

2/ Délibérations

a) Festiv'Eté

Délibération n°14/2017

La Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) propose une convention de prestation de service basée sur la création d'un livret de 20 pages « Festiv'Eté » pour les 7 communes du « pôle Nord » de la CAN. La convention sera annexée à la présente délibération.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ***D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention Festiv'Eté entre la CAN et les 7 communes du pôle nord.***
- ***De participer à hauteur de 100 € pour l'année 2017 comme indiqué dans la convention.***

b) Convention place Saint Médard

Délibération n°15/2017

Dans le cadre de la vente des parcelles de Mrs MINEAU, QUINTARD et BONADE, il s'avère que les compteurs eaux et électricité appartenant aux bâtiments communaux, sont installés dans le mur de clôture appartenant aujourd'hui à Monsieur MINEAU. Monsieur le Maire propose de ne pas déplacer ces compteurs, mais de conventionner avec le propriétaire afin de laisser ces derniers dans le mur. Le déplacement de ces compteurs représenterait un coût important. Il est également proposé que la commune prenne à sa charge l'édification d'un muret et grillage de clôture entre la parcelle de Monsieur MINEAU et celle de la commune en y intégrant un portillon afin de permettre à Monsieur MINEAU un accès uniquement piétonnier entre sa propriété et la place de l'Eglise.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ***D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec Monsieur MINEAU permettant de laisser les compteurs implantés dans le mur de ce dernier et l'édification à la charge de la commune du muret et grillage avec un portillon. La convention sera annexée à la présente délibération.***

c) Convention Aurore

Délibération n°16/2017

Le logement d'urgence de la mairie va être mis à disposition d'une famille d'origine syrienne à partir du mois de mai 2017. Dans cette perspective, Monsieur le Maire propose la signature d'une convention tripartite en vue du glissement de bail. Le loyer de ce logement et les charges doivent être définis.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec l'association AURORE et les sous locataires.**
- **De proposer un loyer de 500 € et 100 € de charges, correspondantes à la consommation estimée de l'eau, et de l'électricité pour la première année. Les charges afférentes au logement seront réévaluées la 2^{ème} année au regard des consommations réelles.**

d) Convention Eurochestries 2017

Délibération n°17/2017

L'orchestre à vent de Niort a créé un orchestre composé de jeunes du conservatoire Auguste TOLBECQUE mais aussi de musiciens de la région. La commune a la possibilité de soutenir cette formation comme l'an passé, en recevant ces musiciens, le 9 juillet 2017.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'accepter la proposition d'intervention de l'orchestre à vent de NIORT, le dimanche 9 juillet 2017, pour un concert à 17h, place Saint Médard, pour un montant de 900 € TTC ainsi que les frais de SACEM.**
- **Ce montant sera imputé au Budget Primitif 2017– Section fonctionnement dépenses – Article 6232 – Fêtes et cérémonies.**
- **De prendre en charge le repas des musiciens après le concert, le 9 juillet au soir. Un buffet froid sera donc proposé au groupe, entre 25 et 35 musiciens, dans la limite de 200 €.**

e) Projet famille Constantin

Délibération n°18/2017

La famille Constantin de GERMOND-ROUVRE a projeté un périple à vélo autour de l'Europe durant 1 an. La famille compte 3 enfants mineurs. Monsieur et Madame Constantin ont sollicité la commune dans le cadre d'une aide à la scolarisation des enfants durant cette année. Monsieur le Maire propose l'achat de matériels numériques (liseuses etc...). Ce voyage est aussi l'objet d'un échange pédagogique entre la famille et l'école de GERMOND-ROUVRE. Un journal de bord rédigé par la famille sera adressé par courrier à la mairie.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide avec 11 voix pour, 2 abstentions et 1 voix contre :

- **D'accepter de participer à la scolarité des enfants de la famille Constantin avec l'achat de matériels numériques (liseuses etc.) pour un montant maximum de 600 € TTC.**

Daniel SORAIN indique n'avoir rien contre ce projet et la famille, mais n'être cependant pas favorable au versement d'une subvention dans la mesure où, selon lui, ce projet n'a pas un intérêt communal. Isabelle AUBIAN précise que l'éducation nationale est sensible à ce type de projet et invite les enseignants à l'intégrer dans un projet d'école. Monsieur le Maire indique également que ce type d'expérience contribue aussi la mise en valeur de la commune.

f) Ouverture de poste

Délibération n°19/2017

Compte tenu des propositions d'avancement de grade pour l'année 2017, et de l'évolution professionnelle des agents concernés, il est proposé d'ouvrir un poste permettant à un agent communal (Madame Hélyett MAZY) d'obtenir un avancement conformément à la législation et après fixation des ratios.

Le Conseil municipal après avoir délibéré décide à l'unanimité :

- **D'ouvrir un poste d'Adjoint Technique Principal 1ère classe à raison de 30.15 heures annualisées (en centième).**

g) Vente de matériels

Délibération n°20/2017

Conformément à la délibération n°13/2017, la tondeuse et le tracteur ont été mis en vente et ont trouvé des acquéreurs.

Le Conseil municipal après avoir délibéré décide à l'unanimité :

- **La vente de la tondeuse Kubota pour un montant de 800 € et la vente du tracteur Mc Cormick pour un montant de 3 500 €.**

h) Subvention exceptionnelle

Délibération n°21/2017

Six familles d'immigrés comprenant au total 10 adultes et 12 enfants qui logeaient dans des hôtels niortais se sont retrouvées à la rue le mardi 28 mars 2017 du fait de la décision des services sociaux de l'Etat de ne plus prendre en charge les frais d'hôtels, leur demande de droit d'asile ayant été déboutée.

Par souci d'humanité élémentaire l'Association pour la Reconnaissance et la Défense des Droits des Immigrés (ARDDI) a pris l'initiative de la création d'un collectif « Urgence Niort, familles d'immigrés à la rue » pour tenter de les secourir.

Les nombreux dons immédiatement recueillis ont permis de couvrir les hébergements en hôtels du 28 mars au 2 avril. Depuis cette date, contraints et forcés, les membres du collectif ont installé les familles dans les locaux municipaux de Niort de la maison des Associations rue Joseph Cugnot. Sachant bien entendu qu'il s'agit d'une situation d'urgence à caractère très temporaire.

Aussi, connaissant le souci constant de la majorité des Maires de faire face aux situations sociales difficiles et à l'exemple d'élus de communes du niortais, un appel a été lancé à la solidarité et certains élus de la CAN après concertation, ont déjà proposés de participer auprès du collectif afin d'aider ces personnes.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide avec 13 voix pour et 1 abstention :

- **De verser un montant de 600 € au collectif « Urgence Niort, familles d'immigrés à la rue » correspondant à 0.50 cts par habitant.**

Daniel Sorain précise que cette dépense ne relève pas, selon lui, du type d'opération qui doit être financé par la commune. Monsieur le Maire rappelle que si cette démarche ne correspond à aucun des textes légaux, pour autant, elle dénote la volonté des élus en terme de solidarité vis-à-vis de tous les démunis.

i) Election Adjoint

Délibération n°22/2017

Suite à la démission des fonctions d'adjointe, Monique Mathis, et après réception de l'accusé de réception de Monsieur le Préfet en date du 10 avril 2017, Monsieur le Maire propose d'élire un nouvel adjoint en faisant glisser les postes. Madame Monique Mathis reste conseillère municipale.

Il est demandé s'il y a des candidats : Alexandra CHABOT

Après dépouillement des votes à bulletins secrets :

A été élu 4ème adjoint avec 11 voix pour, 2 abstentions et 1 vote blanc :

- Alexandra CHABOT

Le rang des adjoints est désormais celui-ci :

- Monsieur Stéphane PELLETIER	1 ^{er} adjoint
- Madame Isabelle AUBIAN	2 ^{ème} adjointe
- Monsieur Rémy GADREAU	3 ^{ème} adjoint
- Madame Alexandra CHABOT	4 ^{ème} adjointe

3/ Dossier Réunions / Rencontres / Intercommunalité

a) Projet salle culturelle

Dans le cadre du projet de salle culturelle, le dossier d'urbanisme est passé en commission de sécurité et accessibilité. 2 avis positifs ont été obtenus. Concernant l'avis des Architectes des Bâtiments de France un

avis positif a également été octroyé pour ce dossier, en conséquence le permis de construire a été accordé. En termes de subventions, la CAN a donné une réponse favorable à la demande qui a été faite lors du Conseil du 10 avril dernier. Monsieur le Maire informe qu'il manque désormais la réponse du Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL) ainsi que la réponse du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER).

b) Rencontre avec l'entreprise Voltalia

Monsieur le Maire a rencontré un représentant de l'entreprise Voltalia de Montmorillon. Cette entreprise est en charge du développement de champ éolien. Le projet d'implantation souhaité se situe entre Echiré et Rouvre. Pour le moment le Conseil Municipal ne souhaite pas donner suite à cette demande.

c) Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN)

Monsieur le Maire fait part des décisions prise lors du dernier Conseil d'Agglomération du Niortais (CAN). Plusieurs délibérations ont été prises dont 11 concernant les attributions financières dans le cadre du Programme d'Appui Communautaire au Territoire (PACT).

d) Commission scolaire

Monique Mathis expose le compte-rendu de la dernière commission scolaire du 19 avril dernier. Un 1^{er} bilan des APS a été fait. Il a été souligné que l'encadrement des activités pour 20 enfants, cirque comme multi-sports, est difficile pour un intervenant seul ; il faut l'aide d'un autre bénévole, ou alors limiter le maximum des groupes à 15 plutôt que 20 enfants, mais cela complique considérablement la répartition par classe. Cette année, le fonctionnement a été proposé sans coordinateur, cela étant préconisé pourtant par Christian Dubray, directeur du Centre Socio Culturel (CSC) et il faudra peut-être réfléchir à mettre en place cette coordination pour l'avenir. Néanmoins le bilan est plutôt positif, les enfants semblent satisfaits de ces activités.



Pour la rentrée, l'idée d'un atelier musique serait intéressante ainsi qu'une intervention arts plastiques, yoga ou relaxation. Le CSC sera contacté afin d'étudier ces nouvelles pistes.

A la garderie, certains projets ont pris un peu de retard du fait de l'absence prolongée d'une animatrice ; cependant, la plantation des carrés potagers réalisés et posés par les agents va être lancée au retour des vacances de Pâques.

e) Commission aménagement - environnement

Commission aménagement et environnement :

Isabelle AUBIAN présente le compte rendu de la dernière commission aménagement du 12 avril dernier.

Concernant le PLUID, le calendrier a été rappelé :

- Présentation du diagnostic en juillet 2017 ;
- Approbation du SCOT en août 2018
- Approbation du PLUID en août 2019.

En ce moment, nous sommes en phase de diagnostic.

Un questionnaire émanant des bureaux d'étude a été communiqué aux communes, les membres de la commission ont pris connaissance des réponses apportées par l'équipe du Maire et des adjoints et ont fait part de leurs remarques.

Des ateliers thématiques organisés par la CAN et les bureaux d'étude ont été proposés en mars aux élus du Comité de pilotage, aux Personnes Publiques Associées (PPA) et Personnes Publiques Consultées (PPC). Six thèmes ont fait l'objet d'échanges : dynamiques économiques, environnement/biodiversité/paysage, énergie/climat, habitat/patrimoine bâti, les mobilités, les équipements (social, santé, éducation, loisirs...et leur rayonnement). Un septième sur l'agriculture est proposé en mai.

Des questions diverses ont été évoquées notamment sur la circulation dans le bourg de Germond, le stationnement dangereux devant la machine à pain à Rouvre, l'avancement des travaux du pont de Bourlot, les dépôts sauvages à Breilbon (un rendez-vous a eu lieu avec la personne concernée), la propreté autour des containers d'apport volontaire à Rouvre, le chien errant à Breilbon (un courrier est envoyé au propriétaire du chien), les chiens qui ont tué des brebis (dépôt de plainte à la gendarmerie par l'agriculteur victime), la valorisation des chemins de randonnée avec l'installation de mobilier urbain, la présence des parents au bus scolaire jusqu'à l'arrivée de l'agent accompagnateur, la demande d'une présentation d'un bilan à mi-mandat des apports de la CAN.

Réseau Développement Durable :

Isabelle AUBIAN expose le compte rendu de la dernière réunion du réseau Développement Durable de la CAN du 4 avril 2017. Un diagnostic d'évaluation des moyens d'aération va devenir obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2018 dans les établissements scolaires. La surveillance des polluants intérieurs doit être faite soit par des organismes accrédités ou par un autodiagnostic (mise en place d'un plan d'actions et obligation d'afficher).

Il est proposé une cession de formation avec les élus et les agents.

Il est rappelé que la semaine du développement durable aura lieu du 30 mai au 3 juin.

Une campagne de communication sur ACT'e va être renforcée.

Une présentation du service des déchets ménagers est faite :

La prévention de la production de déchets est menée essentiellement sur les déchets végétaux, en effet la plateforme de compostage est saturée (25 000 tonnes), il faut chercher d'autres solutions.

Le service de collecte est riche de 100 collaborateurs, il y a 30 bennes, 25 sortent tous les jours, et il y a 3 camions-grues.

Un diagnostic va être fait sur le taux de présentation, le taux de remplissage, l'état des bacs en place.

Le tonnage pour 2016, concernant 119 000 personnes, a été de 23 931 tonnes pour les ordures ménagères (205 kg/personne/an ; au niveau national : 400 kg/personne/an), il est en baisse.

6 595 tonnes d'emballages (en hausse), 4 364 tonnes pour le verre (stable), 6 679 tonnes pour les biodéchets (en hausse).

Il y a eu 682 interventions pour la collecte des déchets volumineux.

450 000 visiteurs par an dans les déchetteries, 12 filières, un taux de valorisation de 60%.

La mise en place d'un badge va être proposée car beaucoup d'utilisateurs de territoires voisins viennent dans nos déchetteries.

Egalement trois sessions de récupération d'amiante seront faites, sur rendez-vous.

f) Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de l'Autize et de l'Egray (SIAH)

Claude MEUNIER expose le compte rendu du dernier Conseil Syndical. Il informe des problèmes au Beugnon ainsi que des problèmes engendrés par des malfaçons dans le cadre de la pose de fibre optique. Enfin il précise que le document recensant les scénaris d'évolution des structures Gestion et Maitrise de l'Eau et Prévention des Inondations (GEMAPI) est disponible en mairie pour consultation.

4/ Questions Diverses

a) Le taux de participation sur la commune pour le 1^{er} tour des élections présidentielles s'élève à 87.36 %

b) Animations à venir : Dimanche 9 juillet 2017 à 17h, place St Médard : Eurochestries

Date de la prochaine de réunion du Conseil Municipal :

Mardi 30 mai 2017 à 18h30

Fin du Conseil Municipal à 21h00.